

PARADIS ♦ LEMIEUX ♦ FRANCIS  
AVOCATS

S E N C R L

Bedford, le 30 juillet 2015

*Par courriel*

*Nathalie.Vanasse@agr.gc.ca*

*et par la poste*

Madame Nathalie Vanasse, greffière  
CONSEIL DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA  
Ferme expérimentale centrale  
960, avenue Carling  
Édifice 59  
Ottawa (Ontario) K1A 0C6

<b>FPC / CPAC</b>	
File No. _____	
Registry <input type="checkbox"/>	Corporate <input type="checkbox"/>
JUL 30 2015	
TO _____	
CC _____	
ACTION BY / DUE DATE	

Objet : Plainte de l'OBHECC en vertu de l'article 7 (1)f  
de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. (1985), ch. F-4  
Notre dossier : 47-760

---

Madame,

Nous représentons Les Couvoiriers du Québec inc. (LCQ). Cette association regroupe les couvoirs du Québec qui achètent des œufs d'incubation et produisent des poussins de chair. LCQ a été informée vers le 22 juillet 2015 que la Commission ontarienne de commercialisation des oeufs d'incubation et des poussins de poulet à griller et à rôtir (OBHECC) avait déposé une plainte en vertu de l'article 7 (1) f de la Loi. Copie de la plainte leur a été transmise par la Fédération canadienne des couvoiriers (CHF).

LCQ demande le statut d'intervenante dans le traitement de cette plainte par le Conseil. Les couvoiriers constituent un maillon important de la chaîne d'approvisionnement des producteurs de poulet de chair. En effet, ils agissent à la fois à titre d'acheteurs d'œufs d'incubation et à titre de producteurs de poussins de chair. LCQ est membre de CHF mais a un intérêt distinct de l'intérêt de CHF. LCQ est directement concernée par la plainte de l'OBHECC. Les Couvoiriers du Québec ont développé depuis de très nombreuses années des liens avec des producteurs hors Québec et le graphique reproduit à la plainte de l'OBHECC illustre en partie cette situation. Les membres de LCQ seront donc directement touchés par l'issue de cette plainte, que ce soit par le biais de la médiation ou d'une décision du Conseil. Leurs approvisionnements et leurs marchés sont susceptibles d'être affectés défavorablement (quantité, coût et spécifications). LCQ a des moyens à faire valoir à l'encontre de cette plainte précisément à titre d'acheteur et de fournisseur.

LCQ et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation (le Syndicat) ont rencontré à plusieurs reprises les représentants de l'OBHECC, surtout depuis 2012. Lors de ces rencontres, LCQ et le

Syndicat ont avancé des propositions pour solutionner les problèmes soulevés par la plainte. La présence de LCQ au dossier est donc essentielle.

Nous comprenons que l'OBHECC demande que la plainte soit d'abord traitée en médiation. Si le Conseil décide de procéder à une telle médiation, LCQ veut participer au processus dès ce stade. Si, par ailleurs, la plainte est traitée dans une rencontre, qu'elle soit formelle ou informelle, LCQ veut y participer. L'équité procédurale commande en effet de permettre à LCQ de faire des représentations au Conseil pour exprimer sa situation et protéger ses droits. De plus, LCQ non seulement peut aider le Conseil à prendre une décision éclairée sur cette plainte mais peut aussi contribuer de manière significative à la solution du litige.

Nous vous demandons d'établir avec les procureurs des parties un échéancier complet dès à présent. Il faut que le Conseil permette à chacun de prendre connaissance de toute la documentation produite ou invoquée et qu'il permette à chacun d'y répondre. À cet égard, nous vous demandons de nous faire parvenir dans les meilleurs délais la réponse à la plainte des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. Enfin, cet échéancier devra tenir compte du fait que nous sommes pendant la période de l'année au cours de laquelle plusieurs personnes sont en vacances. Une conférence téléphonique regroupant les parties intéressées permettrait d'établir cet échéancier.

Nous vous demandons donc de reconnaître LCQ à titre d'intervenante et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et vous fournir toutes les informations que vous jugerez utiles.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS



Madeleine Lemieux

ML/lg

c.c. Me Scott Snider

Me Pierre Brosseau, avocat du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation  
Madame Françoise Gauthier, présidente, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec  
Monsieur Nicolas Paillat, directeur, CHF  
Monsieur Christian Trottier, président, LCQ